

Règlement du Concours Photo 2019

Ce règlement régit les modalités du Concours photo 2019 de l'Œuvre Nationale de Secours Grande Duchesse Charlotte, dit « La Philanthropie » située à 18, rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Concernés

Le concours photo concerne tous les bénéficiaires ayant obtenu, par le biais d'une aide récurrente, ponctuelle, d'un appel à projets ou du fonds stART-up, une aide financière en 2018.

Concours

Pour participer au concours, il est nécessaire de remplir le formulaire en ligne et de soumettre 3 photos maximum, de haute résolution (taille min. 3000 x 2000 px). Afin de garantir une qualité optimale à l'impression, nous n'accepterons plus de photos prises avec un smartphone. Uploadez vos photos via le bouton « [Participer](#) » sur notre site internet. Seules les photos introduites par ce biais seront prises en considération pour le concours.

Vous pouvez soumettre vos photos du **19/02/19 au 08/03/19**.

Vote du Jury

Un jury indépendant sélectionnera les photos de l'exposition qui sera organisée dans les locaux de l'Œuvre. Il désignera ensuite la photo la plus expressive de chaque organisation/artiste et déterminera les 6 photos gagnantes (3 photos parmi les photos envoyées par les asbl et 3 photos parmi les photos soumises par les artistes du fonds stART-up). L'annonce des photos gagnantes sera faite lors de la conférence de presse, **le 26 juin 2019**.

Vote du Public

Nouveauté ! Après sélection des photos, l'exposition virtuelle 2019 sera publiée sur la page [Facebook](#) et sur la [compte Instagram de l'Œuvre](#). Tout le monde y sera chaleureusement invité à voter pour sa/ses photo(s) préférée(s) par le biais d'un lien Instagram. La photo qui aura récolté le plus de likes sur Instagram (symbolisés par des ❤️) remportera le prix du public. Ce prix consiste en la somme de 500,-euros pour un artiste du fonds stART-up ou de 1000,-euros de services d'un photographe professionnel pour une asbl.

Gains

Prix du jury : Les services d'un photographe d'une valeur de 1000,-euros sont à gagner pour les asbl. Quant aux artistes du fonds stART-up, ils pourront remporter la somme de 500,-euros.

Prix du public : La photo ayant reçu le plus de likes sur Instagram se verra attribuer la somme de 500,-euros.

Ces prix sont cumulables en cas de double prix (vote du jury et vote du public).

Droits d'utilisation

Le participant garantit qu'il est le détenteur des droits d'auteur attachés à cette photographie. À ce titre, le participant est responsable des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à sa réalisation et/ou qui estimeraient avoir un droit quelconque à faire valoir à son égard et assume la charge de tous les éventuels frais et paiements en découlant.

Par sa simple participation, chaque participant autorise automatiquement et inconditionnellement la publication de son nom et de sa photo. Il accepte d'être identifié en tant que participant au concours et renonce à tous les droits dans ce domaine.

Le participant permet la divulgation, sous toutes formes et sous tous supports, de l'œuvre et renonce dorénavant et définitivement à s'opposer à l'exploitation des droits cédés sur cette œuvre tels que définis précédemment, par le cessionnaire.

L'organisateur acquiert le droit d'auteur attaché à l'œuvre, pour illustrer ses actions de communication, sur le plan national et international, sur différents supports : site web, animation multimédia, exposition, édition papier (diffusion gratuite ou payante), presse ou campagne publicitaire, ou toute autre forme de communication.

L'organisateur reste libre de diffuser ou non, d'éditer ou non l'œuvre pour laquelle les droits ont été cédés dans le présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit de supprimer les images qui ne correspondent pas à son concept ou qui contiennent des aspects criminels, religieux, politiques, racistes, violents, sexuels, etc.

Composition du Jury

Le jury sera composé de personnes externes expertes en photographie. Les membres de l'Œuvre ne sont pas autorisés à y prendre part. Les membres du jury sont seuls juges. Leur décision est sans appel.

Litiges

L'Œuvre se réserve le droit de modifier le concours ou une partie de celui-ci, de le reporter, de l'écourter ou de l'annuler si les circonstances l'exigent. Par sa participation au concours, le participant accepte tous les points du règlement ainsi que toute décision que l'Œuvre serait amenée à prendre.

Contact

En cas de questions relatives au concours, veuillez nous contacter par email à concoursphotos@oeuvre.lu